



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Essai de mesure des limites d'endettement et analyse de cas de faillite en agriculture

Jean Garrigou

Résumé

Des recherches ont été entreprises par la Caisse régionale de Crédit agricole de Lot-et-Garonne pour mieux connaître le comportement des agriculteurs devant le crédit. L'endettement des agriculteurs est une réalité en pleine évolution. Pour mesurer ses limites, une analyse dynamique est nécessaire. La méthode esquissée permet d'exploiter sur ordinateur les résultats fournis par un dépouillement complet du fichier des emprunteurs.

Abstract

Studies have been carried out by the Caisse Régionale de Crédit Agricole du Lot-et-Garonne for knowing better farmers attitude with respect to credit. Farmers' debts are an everchanging actuality. To become acquainted with its limits, a day by day analysis is necessary. The outlined method enables us to use by means of computers the results given by the accounts of the borrowers.

Citer ce document / Cite this document :

Garrigou Jean. Essai de mesure des limites d'endettement et analyse de cas de faillite en agriculture. In: Économie rurale. N°76, 1968. pp. 45-59;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1968.2006>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1968_num_76_1_2006

Fichier pdf généré le 08/05/2018

ESSAI DE MESURE DES LIMITES D'ENDETTEMENT

par Jean GARRIGOU

Directeur de la C.R.C.A.M. de Lot-et-Garonne

Des recherches ont été entreprises par la Caisse régionale de Crédit agricole de Lot-et-Garonne pour mieux connaître le comportement des agriculteurs devant le crédit. L'endettement des agriculteurs est une réalité en pleine évolution. Pour mesurer ses limites, une analyse dynamique est nécessaire. La méthode esquissée permet d'exploiter sur ordinateur les résultats fournis par un dépouillement complet du fichier des emprunteurs.

AN ATTEMPT TO EVALUATE THE LIMIT IN RUNNING INTO DEBTS

Studies have been carried out by the Caisse Régionale de Crédit Agricole du Lot-et-Garonne for knowing better farmers' attitude with respect to credit. Farmers' debts are an everchanging actuality. To become acquainted with its limits, a day by day analysis is necessary. The outlined method enables us to use by means of computers the results given by the accounts of the borrowers.

Etudiant le comportement des agriculteurs de notre région devant le crédit, nous avons cherché à mettre au point une méthode satisfaisante de mesure des limites de l'endettement des agriculteurs.

Cet objectif n'est pas encore atteint, nous sommes en pleine recherche et nous posons plus de problèmes que nous n'en avons résolus.

Nous n'avons pu encore vérifier, par l'exploitation complète de nos informations, certaines des hypothèses de départ.

Ces limites étant posées, nous étudierons successivement :

— les raisons et l'esprit des recherches entreprises sur l'endettement des agriculteurs de Lot-et-Garonne par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel ;

— l'élaboration de la méthode, c'est-à-dire les démarches et les travaux suivis pour définir des limites d'endettement ;

— l'exploitation des résultats statistiques ;

— les réflexions et les critiques qu'appelle l'ensemble de ces travaux.

LES RAISONS ET L'ESPRIT D'UNE RECHERCHE

Le point de départ de nos études sur l'endettement réside dans trois constatations au demeurant fort peu originales, valables sans aucun doute dans d'autres régions.

1) L'examen des demandes de crédit présentées par des exploitants agricoles est mené de façon empirique faute de disposer, dans chaque cas, des éléments d'analyse économique et comptable satisfaisants. On a parfois essayé de canaliser l'endettement dans des garde-fous... mais il semble que ceux-ci soient eux-mêmes déterminés de façon très approximative. C'est ainsi que, dans certaines régions, on estime que la charge de remboursement annuel ne doit pas excéder le montant du fermage, l'exploitant en faire-valoir direct ayant la possibilité

d'aller jusqu'à deux fois le fermage. Des règles aussi générales apparaissent nettement insuffisantes.

Qui ne sent le besoin de disposer de « références d'endettement » sérieuses permettant de situer les possibilités de remboursement des emprunteurs ? D'où la recherche d'un cheminement opérationnel pour parvenir à prêter de façon plus lucide.

Il est évident que la définition de ces « références » ou « clignotants » est particulièrement délicate dans les régions de polyculture en raison du nombre et de la variété des spéculations dont la combinaison définit autant de types d'exploitations.

2) Le Crédit agricole dispose des éléments essentiels et déterminants pour conduire une étude statistique de l'endettement :

— il a, par les dossiers de prêts, une connaissance de la situation géographique, de la superficie et de la composition des exploitations ;

— il a, dans ses fichiers comptables, tous les renseignements sur le montant des prêts accordés, l'encours et la charge annuelle de remboursement ;

— enfin, ces éléments concernent une population statistiquement intéressante pas son nombre ; elle présente, de plus, l'avantage de pouvoir être suivie pendant un temps au moins égal à la durée des crédits consentis. Dans le Lot-et-Garonne, plus de 12 000 agriculteurs sont emprunteurs à moyen et long termes auprès du Crédit agricole sur une population globale de 24 000 exploitants.

La seule difficulté réside dans le traitement de ces données que seule l'utilisation d'un ordinateur rend possible.

3) Les exploitants chroniquement en retard dans le paiement de leurs annuités ou définitivement défaillants constituent autant de cas dont l'étude systématique devrait permettre de se faire une idée des causes de faillite en agriculture.

Il importe au Crédit agricole de savoir si les difficultés ont pour origine des causes extérieures à l'institution, d'ordre familial, climatique ou même économique, ou bien si elles mettent en cause la politique d'octroi des prêts.

Partant de ces observations, nous avons orienté nos travaux sur l'endettement dans deux directions.

1) Une première étude de caractère essentiellement statistique a pour objectif :

— l'exploitation de la « population » d'agriculteurs ayant au moment de l'étude un prêt à moyen ou à long terme en cours au Crédit agricole ;

— la définition par échantillon d'exploitations agricoles homogènes, des charges d'endettement caractéristiques.

Elle doit normalement être complétée par un

rapprochement avec l'analyse de situation des emprunteurs « critiques ».

Ce sont les différents aspects de cette étude statistique qui feront l'objet de l'exposé de ce jour.

2) Une deuxième étude, actuellement en cours, porte sur la définition d'une méthode afin de calculer, pour chaque nouvel emprunteur, ses possibilités maximales de remboursement annuel.

De façon très sommaire, cette méthode suppose l'utilisation :

— d'une classification en groupe des exploitations agricoles, identique à celle adoptée dans l'étude statistique ;

— des résultats du Centre de Gestion départemental concernant d'une part les marges brutes par spéculation, en vue d'obtenir pour l'exploitation considérée une marge brute minimum et une marge brute maximum, la marge brute réelle ayant toutes les chances de se situer dans la plage ainsi définie, et d'autre part les charges fixes minima et maxima.

La comparaison des charges de remboursement à l'hectare aux possibilités d'extraction maximales qui doivent assurer le budget familial et le paiement des annuités devrait procurer une indication sur les possibilités de remboursement de l'emprunteur.

Sans aller plus avant dans les détails et sans évoquer les difficultés rencontrées en raison de l'insuffisance des informations données sur les marges brutes et les charges fixes, j'insiste sur le caractère complémentaire de cette deuxième étude par rapport à la première.

Si nous aboutissons à des conclusions valables, les limites de l'endettement d'un emprunteur devraient se définir par rapport aux données statistiques caractéristiques du groupe dont il fait partie, et par rapport aussi au potentiel moyen et maximum de remboursement calculé à partir des marges et charges fixes de son groupe.

Ainsi, nous aurions une double référence : l'une personnelle et l'autre de groupe.

ELABORATION DE LA METHODE

Collecte des données de base

Nous avons systématiquement analysé les plus récentes demandes de crédit des agriculteurs ayant un prêt à moyen ou long terme en cours au 1^{er} octobre 1967. Au départ, la population recensée comprend aussi bien les emprunteurs à jour que ceux qui sont en retard.

Plus de dix mille dossiers ont été dépouillés qui ont donné lieu à la perforation d'un nombre équi-

valent de cartes mécanographiques comportant les renseignements suivants :

- identification de la zone naturelle et de la commune dans lesquelles se trouve l'exploitation,
- numéro de compte de dépôts à vue,
- année d'établissement de la carte en prévision de mises à jour futures,
- surface agricole utile.

— répartition par surface des spéculations détaillées par l'agriculteur sur sa demande de prêt,

— mention des spéculations hors système.

L'âge de l'emprunteur n'a pas été relevé car le fichier central des prêts tenu sur ordinateur comporte ce renseignement.

Exploitation par l'ordinateur

Les informations contenues dans les cartes perforées sont exploitées par l'ordinateur et donnent trois classifications :

1) une répartition des exploitations en trois zones naturelles :

- vallées : code 1
- coteaux fertiles : code 2
- coteaux maigres : code 3

Le département comporte en fait dix zones naturelles, mais toutes ces zones peuvent se réduire aux trois types retenus. Le Centre de gestion a, par ses études, procédé à la même simplification. La codification des communes nous permettra, si besoin est, de passer à une ventilation par région naturelle plus poussée.

2) Un classement à l'intérieur de chaque zone, des exploitations par groupe de superficie.

Pour des raisons de pratique évidentes, la répartition déjà retenue par le Centre de gestion a été adoptée :

- 1^{er} groupe moins de 5 ha code : C
- 2^e groupe 5 à 10 ha code : D
- 3^e groupe 10 à 20 ha code : V
- 4^e groupe 20 à 30 ha code : T
- 5^e groupe 30 à 50 ha code : Q
- 6^e groupe 50 ha et plus code : M

3) Enfin, dans chaque groupe, par zone, la constitution de strates à partir du système de cultures. Les grilles de l'I.N.S.E.E. et de l'École de Grignon pour le classement des modes d'utilisation du sol et la détermination d'une vocation culturale n'ont pas été retenues. Nous avons été conduits à fabriquer une grille particulière sur les bases suivantes :

Soit A, B, C les cultures pratiquées sur une exploitation, classées en ordre d'importance décroissante.

Nous avons retenu trois combinaisons possibles et donc trois types de strate.

— Si A — B est égal ou supérieur à 50 % S.A.U. totale, on considère que l'exploitation en question est caractérisée par une production dominante. La strate sera donc affectée du code unique afférent à cette spéculation.

— Rentrent dans le second type de strate caractérisé par deux spéculations principales les exploitations pour lesquelles :

A — B est inférieur à 50 % de la S.A.U.

A + B est égal ou supérieur à 90 % de la S.A.U.

— Les exploitations ne remplissant aucune des conditions ci-dessus déterminent un autre type de strate défini par les codes correspondants aux trois cultures principales.

Le tableau 1 donne un exemple du classement de trois exploitations situées dans une même zone naturelle.

Tableau 1

Strate de trois exploitations situées dans une même zone naturelle (3 - coteaux maigres)

EXPLOITATION 1			
Code spéculation	Spéculation	Superficie	%
5	Céréales	50 ha	91,74
6	S.F.P.	4 ha	7,34
2	Vigne	0 ha 50	0,92
		54 ha 50	
Strate 3 M 5			
EXPLOITATION 2			
Code spéculation	Spéculation	Superficie	%
5	Céréales	7 ha 42	56,17
6	S.F.P.	5 ha 29	40,05
2	Vigne	0 ha 50	3,78
		13 ha 21	
Strate 3 V 56			
EXPLOITATION 3			
Code spéculation	Spéculation	Superficie	%
5	Céréales	7 ha 12	37,71
6	S.F.P.	5 ha	26,48
4	Cult. légumières .	4 ha	21,19
1	Vergers	2 ha	10,59
2	Vigne	0 ha 50	2,65
3	Tabac + plantes sarclées	0 ha 26	1,38
		18 ha 88	
Strate 3 V 564			

Le nombre de combinaisons possibles est très élevé ; la grille de classement comporte 11 646 éventualités.

En fait, l'ensemble des observations effectuées se regroupent dans 600 strates, mais fait particulièrement intéressant : 69 strates seulement comprennent plus de vingt exploitations. Il y aura très certainement lieu d'envisager le rattachement des strates de 1 ou de 2 composants à une strate plus étoffée et qui, par conséquent, possède une signification que ne saurait donner un nombre trop limité d'observations.

Le classement par strate ne tient pas compte des spéculations hors système dont la présence peut bouleverser la rentabilité de l'exploitation. Mais, dans une strate, les exploitations ayant une activité hors système sont signalées. On pourra donc vérifier devant une charge annuelle particulièrement élevée, si elle trouve son explication dans des productions hors système.

Les charges de remboursement annuel

Le calcul des charges de remboursement annuel de chacun des composants d'une strate demande l'exploitation simultanée de deux fichiers : le fichier composé par des « données de base », et le fichier général des prêts.

Le total des annuités (capital + intérêts) afférentes à une même exploitation, divisé par la S.A.U. de cette exploitation, donne la charge individuelle annuelle par hectare S.A.U.

Les documents de travail

Les opérations décrites ci-dessus donnent lieu à l'établissement de quatre états.

Un état de contrôle général

Sa raison d'être est surtout de contrôler les informations de base avant une exploitation mécanographique plus poussée. On cherche à ce stade à éliminer les données anormales. En effet, les études préalables ont montré que certains renseignements fournis par les exploitants lors de la constitution de leurs dossiers n'étaient pas rigoureusement exacts. Il y a souvent confusion entre la superficie agricole

utile et la superficie cadastrale. D'autre part, l'agriculteur commet des erreurs sur la répartition des spéculations. Ceci explique que l'addition des superficies déclarées pour chaque spéculation donne un chiffre différent de la S.A.U. déclarée par l'exploitant.

Les anomalies représentant, en plus ou en moins, une erreur supérieure à 5 % de la S.A.U. sont seules prises en considération et entraînent l'élimination du dossier (cf. Etat de contrôle en annexe). Pour l'ensemble du travail, les anomalies représentent un pourcentage de l'ordre de 4 %.

Sous le numéro de compte de chaque emprunteur se trouve définie la strate dans laquelle son exploitation se trouve classée.

Par exemple : 2 D 56 : Zone naturelle « coteaux fertiles » = 2 ; groupe de 5 à 10 ha = D ; production dominante : céréales = 5 ; deuxième production : élevage = 6.

Une liste numérique des échantillons retenus

Cette liste donne pour chacun :

- le numéro de compte de l'emprunteur,
- l'indicatif de la strate dont fait partie son exploitation,
- la surface agricole utile de l'exploitation,
- le montant global des annuités pour l'année 1967,
- la charge de remboursement à l'hectare de surface agricole utile.

Un répertoire des strates

Ce répertoire récapitule les caractéristiques globales de chacune d'elles, quelle que soit son importance, à savoir :

- S.A.U. globale des exploitations agricoles entrant dans la strate,
- nombre de composants,
- total des charges à l'hectare de chacun des composants,
- charge de remboursement moyenne de la strate (à l'hectare).

Une liste numérique des exploitants en difficulté

Il s'agit d'exploitants en retard de plus de deux mois dans le paiement de leurs annuités.

Tableau 2

Répartition des exploitations en nombre et superficies avec indication des charges moyennes à l'hectare

CATEGORIE	- 5 ha C	5/10 D	10/20 V	20/30 T	30/50 Q	+ 50 ha M	TOTAL
1 - Vallée							
Exploitations	404	627	864	244	93	25	2 257
Superficie (ha)	1 122	4 654	12 019	5 804	3 376	1 932	28 907
Charges Rbt.	712	347	289	244	240	196	338
2 - Coteaux fertiles							
Exploitations	116	392	1 296	737	414	66	3 021
Superficie (ha)	367	3 014	19 154	17 616	15 177	4 327	59 655
Charges Rbt.	698	316	284	204	200	137	307
3 - Coteaux maigres							
Exploitations	117	480	1 432	789	380	117	3 315
Superficie (ha)	353	3 760	21 046	19 021	13 939	9 307	67 426
Charges Rbt.	1 354	344	238	186	163	156	402
Nombre expl.	637	1 499	3 592	1 770	887	208	8 593
Superficie (ha)	1 842	11 428	52 219	42 441	32 492	15 566	155 988

EXPLOITATION DES RESULTATS STATISTIQUES

Analyse des caractères généraux de la population « emprunteurs »

Le tableau de la répartition des exploitations, en nombre et superficie, par zone naturelle, avec indication des charges moyennes à l'hectare, donne déjà un aperçu sur les caractéristiques de la population étudiée. Les charges moyennes n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent évidemment être utilisées comme références valables pour la mesure de l'endettement d'une exploitation donnée.

Mais, en ce qui nous concerne, ce travail nous a permis, pour la première fois, d'arriver à une connaissance globale de l'ensemble des agriculteurs bénéficiaires de prêts à moyen ou long terme. Jusqu'à présent, nous n'avions sur ce milieu que des impressions dont certaines ne sont pas exactement confirmées par les chiffres.

Il faut insister sur l'utilité d'une première approche d'ensemble pour mieux situer et mieux interpréter les observations qui résultent de l'analyse par strate.

En ce qui concerne les spéculations, vingt et une

combinaisons culturelles rassemblent 90 % des observations. Chacune de ces combinaisons comprend au moins une strate groupant un minimum de dix composants : c'est le seul critère retenu.

Pour un même système cultural, on constate, entre les charges moyennes de remboursement à l'hectare par strate, une certaine homogénéité (cf. l'exemple fourni par le tableau 3).

Tableau 3
Charges moyennes de remboursement à l'hectare pour les strates à vocation céréalière (code 5) en francs

	Vallées	Coteaux fertiles	Coteaux maigres
5 à 10 hectares ..	286	264	254
10 à 20 hectares ..	218	190	185
20 à 30 hectares ..	219	161	149
30 à 50 hectares ..	183	170	168
plus de 50 hectares	229	202	167
Nombre d'observations	637	466	987

Analyse des observations par strate

Etude de leur dispersion

La moyenne, paramètre le plus simple auquel sont réduits les échantillons composant une même strate, apparaît vite insuffisante. Elle est utile pour situer les différentes strates les unes par rapport aux autres, au sein d'une même zone naturelle ou d'un même groupe de surface. Mais, par définition, elle ne rend pas compte du degré d'hétérogénéité des observations d'une strate.

Il faut donc compléter la moyenne par une étude de la dispersion, non seulement des exploitations de la strate à jour dans leur paiement, mais aussi de celles en difficulté sur ce point.

Cela va conduire à établir, pour les soixante strates groupant plus de vingt observations, autant de graphiques de dispersion. On trouvera en annexe les graphiques afférents à deux strates « très ordinaires ».

On constate de façon générale une répartition asymétrique. La plage comprise entre l'échantillon ayant la charge la plus élevée et la valeur du quartile supérieur est très large. Or, les exploitations situées sur cette plage, et notamment les extrêmes, présentent pour l'étude des limites d'endettement un intérêt évident. Tous ces échantillons ont une charge apparemment élevée et ils s'en sortent. Pourquoi ?

Analyse qualitative des extrêmes

La question que nous venons de poser conduit à compléter l'étude quantitative et statistique par une *analyse qualitative* des cas extrêmes. Il s'agit, par une étude approfondie des dossiers de prêt, complétée par une enquête sur place, de déterminer les facteurs qui permettent à une exploitation supportant une charge hectare beaucoup plus lourde que les autres éléments de la strate, de faire face à ses engagements.

Les explications de ces cas extrêmes seront de trois ordres :

— ou bien l'emprunteur est un chef d'entreprise qui va de l'avant, tire le maximum des investissements qu'il a réalisés avec l'aide du crédit et dégage un revenu agricole plus élevé que celui de la moyenne des exploitants. On est, dans cette hypothèse, en présence d'un modèle susceptible, à la limite, de servir de référence à des agriculteurs aussi dynamiques ;

— ou bien on découvre que les possibilités exceptionnelles de remboursement trouvent leur explication dans une rente de situation ou une rente patrimoniale, propre à l'exploitant ;

— enfin, on peut se trouver devant un exploitant qui ne fait face à des charges trop élevées pour lui qu'en prélevant sur son capital ou en différant des investissements indispensables... et qui retarde le moment plus ou moins lointain où il rejoindra le groupe des emprunteurs en difficulté.

On mesure l'intérêt de ces enquêtes, particulièrement dans la perspective d'une analyse méthodique des cas de faillite en agriculture.

Elles permettront d'éviter un écueil dangereux : celui de trop faire confiance aux chiffres. L'étude statistique seule risquerait d'amener à croire à une population homogène et à raisonner en conséquence. La difficulté d'une mesure de l'endettement en agriculture réside justement dans l'hétérogénéité de situation.

N'est-il pas utopique de vouloir mener des enquêtes avec interview sur une centaine d'échantillons ? Nous ne le pensons pas, à condition de mettre immédiatement en route deux enquêteurs. Le plus difficile est de préparer le document de base, le questionnaire ou plan d'interview. On ne pourra tirer le meilleur profit de cette action que si elle est menée de façon rigoureuse, selon un schéma étudié, permettant de noter de façon identique les réactions des exploitants.

De toute façon, l'analyse qualitative ne semble pas poser plus de problèmes de temps de travail que le dépouillement des dossiers de base.

Choix du clignotant

L'étude de la répartition des observations dans chaque strate nous conduit à penser que le paramètre correspondant au quartile supérieur constituerait un clignotant valable.

La dispersion des exploitations ne faisant pas face à leurs engagements est, en quelque sorte, inversée, c'est-à-dire que le plus grand nombre de celles-ci se situe dans la plage comprise entre le quartile supérieur et l'observation extrême.

On peut donc dire, dans l'état actuel des informations, qu'un emprunteur dont la charge annuelle dépasse ce quartile a plus de chance d'être un jour en difficulté que ceux qui se trouvent en-dessous.

Mais, dans chaque strate, l'analyse qualitative doit permettre de renforcer le clignotant par un deuxième feu qui représente la charge la plus élevée, lorsque l'enquête permet de conclure que la situation de l'exploitant est normale.

Ces références ne suffisent pas pour déterminer quelles sont les limites de l'endettement d'un groupe d'exploitations. Ce serait déjà un sérieux pas en avant si elles permettaient de repérer les emprunteurs dont la charge à l'hectare, parce qu'elle dépasse un paramètre caractéristique du groupe, risque un jour de poser un problème.

La définition des limites d'endettement ne pourra intervenir, à notre sens, qu'à la suite d'un large rodage de la méthode et l'étude systématique des

« erreurs de jugement » que sanctionne l'apparition d'exploitations ne faisant plus face à leurs engagements.

REFLEXIONS ET CRITIQUES

Le fichier de base

Une première observation porte sur la constitution du fichier de base et la nature de la population recensée. Peut-on considérer que les informations sur les composants des strates ont une valeur suffisante ?

Les renseignements en question sont prélevés sur le dernier dossier de prêt en notre possession et l'établissement de ce dossier remonte, dans quelques cas, à plusieurs années. Certaines données peuvent, par conséquent, ne pas tenir compte :

a) des modifications de superficies, en plus ou en moins ;

b) des transformations culturales à l'intérieur de l'exploitation.

Il y a là, en effet, une lacune que nous ne sous-estimons pas mais qui ne nous paraît pas de nature à enlever toute valeur aux résultats obtenus.

En premier lieu, les spécialistes de l'économie rurale sont unanimes pour affirmer les lenteurs des transformations en agriculture.

D'autre part, les agriculteurs qui « innovent », qui transforment leur exploitation, sont des agriculteurs qui, plus que d'autres, ont recours au crédit et pour lesquels nous avons une chance d'avoir un dossier récent. La définition des groupes de superficies permet d'absorber les petits agrandissements qui se font souvent sans prêt, cependant que le recours de plus en plus fréquent aux prêts à long terme pour les opérations foncières importantes permet de connaître les nouvelles caractéristiques de l'exploitation. Enfin, nous ne voyons pas comment établir un fichier d'exploitations qui soit tenu en permanence à jour dans l'état actuel des moyens d'information en agriculture.

L'actualisation de l'étude

Une seconde observation porte sur les possibilités d'actualisation de l'étude.

L'image de l'endettement de l'agriculture du département auprès des institutions de Crédit agricole risque de devenir rapidement bien différente d'une réalité en plein mouvement et de ne conserver qu'un intérêt historique.

L'objectif est donc d'obtenir, chaque année, de nouvelles images qui constitueront l'instrument in-

dispensable pour une analyse dynamique de l'endettement.

Annuellement, il conviendra donc de procéder à une révision complète des données élémentaires à la base des fichiers, ce qui suppose :

— l'extraction de toutes les informations relatives à des emprunteurs ayant soldé leurs prêts depuis le précédent traitement ;

— l'entrée dans le fichier des informations concernant les emprunteurs ayant obtenu de nouveaux crédits à moyen ou long terme pendant la même période. Si les exploitations intéressées figurent déjà au fichier, les données les plus récentes sont substituées aux anciennes.

Les cartes extraites seront alors archivées pour permettre des études comparatives dans le temps de l'évolution des structures des exploitations du département. Il n'existe aucun problème d'actualisation du fichier des engagements puisque celui-ci est, en permanence, à jour.

Le court terme ?

Une remarque d'un autre genre risque d'être formulée à l'encontre de la méthode dans la mesure où elle ne prend en considération que les prêts à moyen ou long terme.

L'endettement à court terme est délibérément laissé de côté. On pourrait expliquer cette omission volontaire en rappelant que le court terme est une anticipation sur les récoltes pour reconstitution du fonds de roulement. Il arrive cependant que des crédits à court terme soient plus ou moins immobilisés. Mais comment faire la répartition entre les vrais crédits à court terme et les autres ?

Enfin, il faut préciser, pour ramener une critique éventuelle sur ce point à sa juste valeur, que les prêts à court terme individuels en cours représentent environ 10 % des prêts à moyen et long terme.

La classification d'après la SAU

On ne manquera pas aussi de soulever des objections sur la définition de la vocation culturale d'une exploitation et sa classification à partir de l'utilisation de la surface agricole utile.

Des productions utilisant peu de sol donnent un produit brut élevé et laissent une marge avanta-

geuse. Il serait donc logique de classer les exploitations, non pas selon les surfaces dominantes, mais en fonction du pourcentage de chaque spéculation par rapport au produit agricole brut global.

Nous sommes bien convaincus de l'intérêt qu'il y aurait à classer les exploitations selon l'origine du flux monétaire, mais on voit mal comment il serait possible de la connaître d'une façon aussi sûre que l'on connaît la répartition des superficies. Nos dossiers de prêt comportent une déclaration faite par l'emprunteur de ce que lui rapportent ses différentes productions. Mais il apparaît vite qu'il faut se montrer très prudent dans une utilisation éventuelle de ces données.

Que conclure ?

Au terme de cet exposé, toute conclusion serait prématurée. La meilleure nous sera certainement donnée par la discussion qui va s'ouvrir.

Seule la poursuite tenace de nos travaux et leur exploitation sur plusieurs années permettront de porter un jugement sur la valeur et l'utilité des recherches entreprises en vue de mieux connaître l'endettement des agriculteurs et d'en mesurer les limites.

ANNEXE

Tableau 5

Répertoire des strates (quelques exemples)

S T R A T E S	S.A.U. de la strate	Nombre de composants	Total des charges de remboursement individuelles à l'ha	Charges de Rbt. moyennes à l'hectare de la strate
1 C 1				
1 D 5	1 457	194	55 505	286,11
2 Q 56	4 954	136	19 807	145,64
2 T 56	6 043	253	37 119	146,72
2 V 5	2 851	195	37 139	190,46
2 V 56	5 419	354	52 054	147,05
3 D 5	1 221	155	39 479	254,70
3 T 56	4 770	198	28 310	142,98
3 V 5	5 614	376	69 588	185,07
3 V 56	5 047	339	48 975	144,47
3 V 562	3 447	234	36 896	157,68
3 M 987				

ANNEXE

Tableau 6

Liste numérique des emprunteurs (quelques exemples)

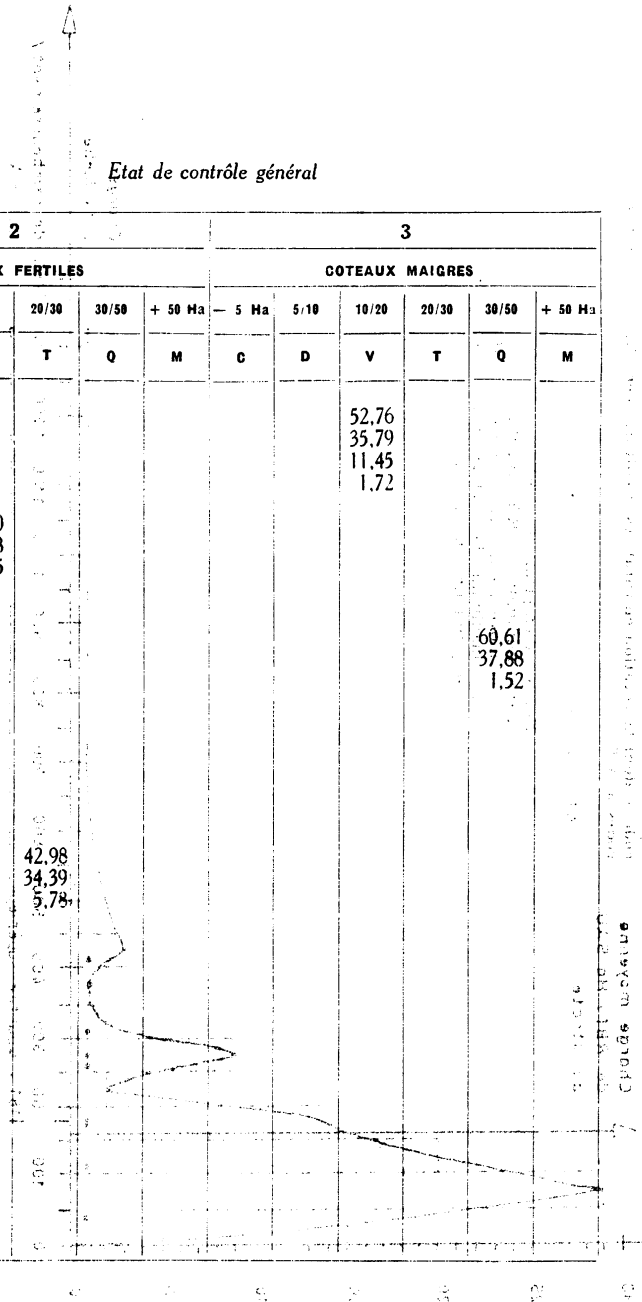
N° de l'emprunteur	Strate	Charge de Remb. totale 1967	S. A. U.	Charge de RBT/Ha
100001 A				
100126 V	3 V 5	10 043,89	17 ha 15	585,65
103969 A	3 Q 56	5 015,69	42 ha 17	118,94
200005 P	2 D 56	3 195,49	7 ha 68	416,08
250022 A	1 Q 52	22 862,67	31 ha 02	737,03
260015 Z	3 M 562	24 141,50	53 ha 00	455,50
260030 V	3 D 562	1 981,02	7 ha 92	250,13
300110 W	1 D 1	1 750,21	9 ha 11	192,12
300140 Y	1 D 561	1 916,76	5 ha 75	333,35
300286 M	1 C 4	6 540,48	3 ha 82	1 712,17
410010 L	2 V 562	5 565,71	18 ha 66	298,27
450336 X	1 V 569	4 145,91	11 ha 29	367,22
640026 P	3 V 562	8 234,39	19 ha 10	431,12
810288 T	2 V 561	1 563,84	15 ha 18	103,02
830015 Z	2 V 56	4 000,90	17 ha 93	223,14
830495 F	2 C 8	1 549,82	2 ha 89	536,27
900074 H	2 V 5	18 891,78	17 ha 16	1 100,92
900111 E	1 D 5	6 276,99	6 ha 89	911,03
903071 A	2 T 65	3 452,42	29 ha 10	118,64
999999 Z				

ANNEXE

Tableau 4

Etat de contrôle général

NUMERO DE COMPTE	Codes Spécifications	SPECULATIONS	ANOMALIES	1							2					3				
				VALLÉES							COTEAUX FERTILES					COTEAUX MAIGRES				
				5 Ha	5/10	10/20	20/30	30/50	+ 50 Ha	- 5 Ha	5/10	10/20	20/30	30/50	+ 50 Ha	- 5 Ha	5/10	10/20	20/30	30/50
C	D	V	T	Q	M	C	D	V	T	Q	M	C	D	V	T	Q	M			
640026 P	5	Céréales														52,76				
3 V 562	6	S.F.P.													35,79					
	2	Vigne													11,45					
	3	PS. Tabac													1,72					
430008 Z	5	Céréales																		
	6	S.F.P.																		
	4	C. Lég.	+8,63																	
103969 A	5	Céréales																		
	6	S.F.P.																		
3 Q 56	2	Vigne																		
	2	Vigne																		
250022 A	5	Céréales																		
	2	Vigne																		
1 Q 52	7	H.S.																		
	7	H.S.																		
830495 F	8	Pépinière																		
2 C 8	2	Vigne																		
	2	Vigne																		
820009 J	6	S.F.P.																		
	5	Céréales																		
	2	Vigne	-16,85																	
300140 y	5	Céréales																		
	6	S.F.P.																		
1 D 561	1	Verger																		
	2	Vigne																		
	2	Vigne																		
300110 W	1	Verger																		
1 D 1	1	Verger																		
	1	Verger																		
	1	Verger																		
450336 X	5	Céréales																		
	6	S.F.P.																		
1 V 569	9	Peupleraie																		
	4	PS. Tabac																		
	7	H.S.																		



Nombre d'emprunteurs.

ANNEXE

Graphique 1

Exploitations de 30 à 50 hectares SAU (code Q) sur coteaux maigres (code 3) dont la vocation culturale est : cultures céréalières + élevage (codes 5 et 6)

STRATE : 3 Q 56

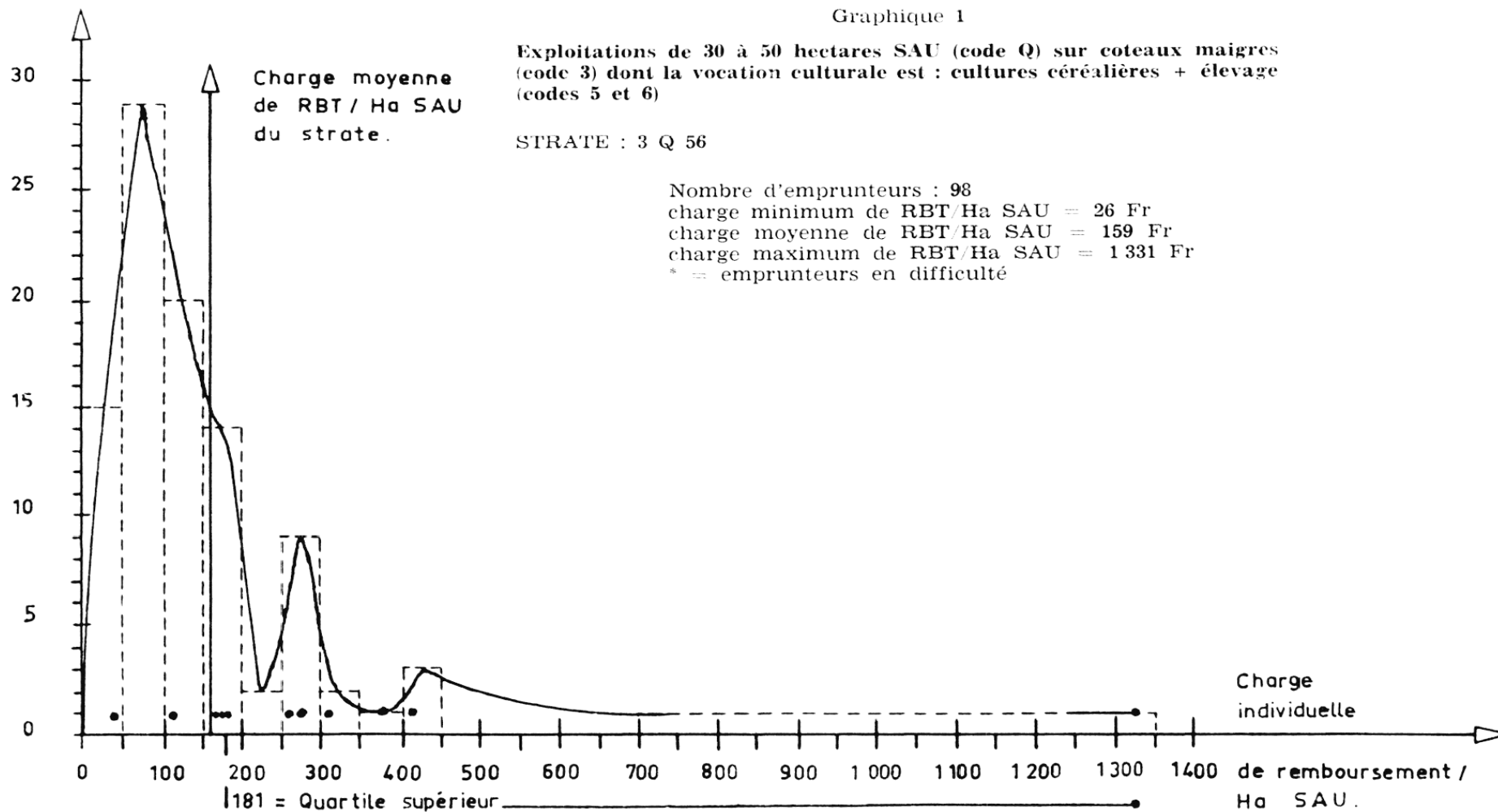
Nombre d'emprunteurs : 98

charge minimum de RBT/Ha SAU = 26 Fr

charge moyenne de RBT/Ha SAU = 159 Fr

charge maximum de RBT/Ha SAU = 1 331 Fr

* = emprunteurs en difficulté



ANNEXE

Graphique 2

Exploitations de 20 à 30 hectares SAU (code T) sur coteaux fertiles (code 2) dont la vocation culturale est : cultures céréalières (code 5)

STRATE : 2 T 5

Nombre d'emprunteurs : 115

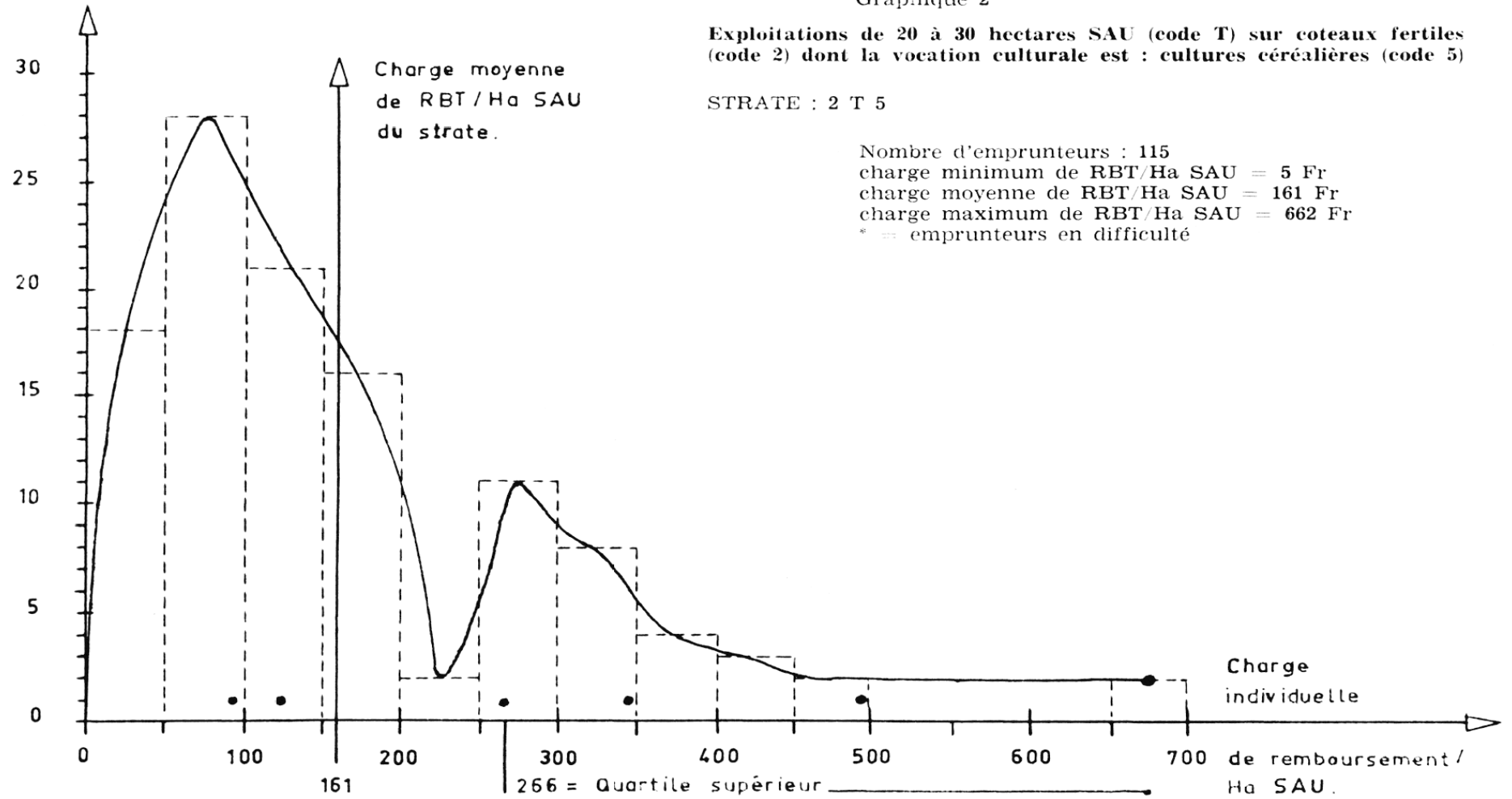
charge minimum de RBT/Ha SAU = 5 Fr

charge moyenne de RBT/Ha SAU = 161 Fr

charge maximum de RBT/Ha SAU = 662 Fr

* = emprunteurs en difficulté

Nombre d'emprunteurs.



DISCUSSION

A. Debay. — Il paraît nécessaire que le Crédit Agricole cesse de raisonner uniquement en termes de garantie, mais aussi en termes économiques. En conséquence, il faut considérer non seulement la garantie représentée par la valeur virale de l'exploitation par rapport au montant total des prêts en cours, mais il faut aussi et surtout apprécier la capacité de remboursement de l'exploitant ; d'où le très grand intérêt de poursuivre des études du genre de celle présentée par M. Garrigou.

Il convient de connaître les limites de ce système d'étude. Elle est valable pour des spéculations connues et mesurables (vignes, céréales...), elle est alors très proche de la réalité. Elle devient très difficile dans le cas de spéculations nouvelles nécessitant de gros investissements à rentabilité variable (serres, élevage de Baby-beef en « batterie »...). Dans ces derniers cas, seules des approximations sont possibles, d'où les limites de ces méthodes.

R. Garrigou. — Les observations présentées par M. Debay nous paraissent très pertinentes. L'étude que nous avons entreprise n'est qu'un début ; elle doit être poursuivie et élargie.

Nous souhaitons pouvoir en tirer un instrument de travail qu'il sera possible de mettre entre les mains des personnes appelées à étudier les demandes de crédit. Aussi, la moyenne des charges de remboursement à l'hectare S.A.U. se rapportant aux agriculteurs d'une même strate doit-elle être complétée par la détermination des possibilités moyennes de remboursement/ha S.A.U. toujours, bien entendu, dans une même strate.

La comparaison de ces deux paramètres doit nous permettre d'isoler les exploitations situées dans une plage maximale. Il convient, pour ces dernières, d'étudier les raisons d'un endettement qui risque d'être excessif et qui est, en tous cas, anormal par rapport au comportement moyen de l'ensemble du groupe et leur évolution possible vers une agriculture de pointe ou vers la faillite.

Quant aux limites signalées par M. Debay, nous en sommes très conscients, notamment dans le cas de spéculations nouvelles demandant de très gros investissements, mais nous pensons que ce type d'agriculture est encore une minorité et que, sans aucun doute, la connaissance approfondie de types plus classiques doit finalement permettre une approche plus correcte de ces exploitations innovatrices.

M. Catherin. — Il est nécessaire de faire intervenir l'élément humain dans l'action de crédit et la capacité d'endettement de l'agriculteur : le plus éprouvant pour un homme n'est ni la pauvreté ni la misère, mais l'absence d'espoir.

On doit souligner l'importance de la micro-économie de la petite et moyenne entreprise comme facteur de développement régional.

Le banquier doit accorder une attention plus grande aux agriculteurs qui souhaitent s'agrandir.

R. Garrigou. — Les analyses individuelles qui doivent suivre cette étude statistique témoignent d'une volonté de ne pas oublier l'élément humain dans ce travail. Il s'agit en réalité, par l'étude statistique, de mieux préparer la voie à une action personnalisée à chaque cas et, par conséquent, humaine.

M. Soulet. — Les chiffres de charges à l'hectare du tableau p. 10 ont-ils quelque rapport avec le clignotant à intervenir dans l'exploitation de la catégorie considérée ?

Bien que nous étudions actuellement des « méthodes », peut-on savoir si nous ne commençons pas à apercevoir quelques « résultats » fixant du clignotant dans certains cas ?

R. Garrigou. — Les chiffres publiés à la page 10 ne doivent pas être considérés comme des clignotants, ce serait aller au-delà de nos propres conclusions. Il s'agit simplement des moyennes des charges de remboursement/ha S.A.U. concernant 18 catégories d'exploitations, chacune de ces catégories : exemple, les Vallées exploitations de 0 à 5 ha, comprend dans notre étude statistique globale 21 strates définies par rapport aux caractéristiques culturelles.

Ce tableau constitue, en fait, un cliché non retouché d'une population d'emprunteurs que nous n'avions pas été à même de photographier jusqu'à ce jour.

J. Klatzmann. — Etant donné l'intérêt considérable des travaux qui nous ont été présentés par M. Garrigou, je me demande s'il n'est pas souhaitable d'aller plus loin avant d'interpréter les charges à l'hectare, avant de dire si elles sont excessives ou non. Ne peut-on mettre en rapport, pour chaque agriculteur, ses charges d'emprunt et ses ressources au Crédit Agricole : dépôts à vue, à échéance, souscription de bons ? Dans certains cas, la réalisation d'un investissement à l'aide d'un emprunt ressemble fort, en réalité, à de l'autofinancement.

R. Garrigou. — M. Klatzmann formule une remarque très pertinente.

Il serait, en effet, très intéressant de connaître la véritable épargne réalisée par les emprunteurs et la différence entre la charge d'emprunt et l'épargne constituerait le véritable endettement.

Mais, chacun sait que la collecte des renseignements sur l'épargne est très difficile, sinon impossible, compte tenu des conditions dans lesquelles cette épargne est conservée.

M. Bronzi. — Comment a été résolu le problème de la constitution de strates (page 6) ?

Comment on a établi les pourcentages de la S.A.U. (50 % et 90 %) ?

Quels sont le minimum ou le maximum nécessaires pour déterminer le type d'exploitation ?

R. Garrigou. — M. Bronzi pose en fait le problème de la définition des strates.

Nous y avons solidement réfléchi ; étudiant les différents systèmes proposés, nous avons retenu une solution qui, compte tenu des caractéristiques de l'agriculteur local, permet de mettre en valeur les grandes orientations culturelles.

L'étude systématique des composantes d'une même strate par enquête individuelle nous permettra, justement, de vérifier la valeur de notre système de classification ; ce que nous pouvons dire c'est que, à priori, il semble satisfaisant

M. Penel. — L'exposé raisonne en termes de compte d'exploitation : il donne les possibilités de remboursement de l'exploitation.

Ce point est très important pour le Crédit Agricole, fournisseur de capitaux.

Mais l'exploitant doit aussi raisonner en termes de bilan : car plus l'entreprise est endettée, plus elle est fragile, puisque son indépendance financière est faible.